



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 avril 2019

Parc éolien de Bouin : le préfet de la Vendée autorise la reconstruction de l'éolienne tombée lors de la tempête Carmen

Le préfet de la Vendée a autorisé, ce 8 avril, la reconstruction de l'éolienne à Bouin qui avait été détruite lors de la tempête Carmen, le 1er janvier 2018.

A la suite de la chute de l'éolienne E2 du parc des Polders du Dain à Bouin, un diagnostic a été réalisé. Il a permis à l'inspection des installations classées d'émettre des prescriptions pour la reconstruction de l'éolienne.

Ces prescriptions ont été prises en compte dans le dossier déposé par Vendée Energie le 17 décembre 2018. Elles ont permis la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la reconstruction de l'éolienne E2.

